

ANNEXE III

NOTE SUR LA PROTECTION PHYSIQUE

*à adresser aux ambassadeurs du Canada par les ministres
des affaires étrangères des États membres d'Euratom*

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et la Communauté européenne de l'Énergie atomique (Euratom) concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique du 6 octobre 1959, tel qu'il est amendé (ci-après nommé «L'Accord»).

Outre les obligations contractées à l'égard du Canada en vertu de l'Accord, j'ai l'honneur de vous informer que mon Gouvernement confirme que les éléments visés dans l'Accord et qui se trouvent sur le territoire, dans la juridiction ou sous le contrôle de mon Gouvernement seront soumis aux mesures de protection physique énoncées dans l'Accord.

100
1525